



Répartition de subventions dans le domaine mémoriel

Rapport n° CP/2013/225

Service gestionnaire :

Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les propositions d'intervention du Département au titre de l'aide aux actions mémorielles.

Le Fonds Social Juif Unifié (FSJU), dont le siège est à Marseille, sollicite le concours financier du Département pour l'organisation du 25^e anniversaire de « la Marche des Vivants », prévu en 2013, à hauteur de 10 000 €.

Chaque année, des milliers de jeunes de toutes origines se retrouvent en Pologne pour ce voyage d'histoire et de mémoire. 250 000 jeunes gens, venus de tous les continents, y ont déjà participé. Ce voyage revêt un double aspect, cognitif et émotionnel, les participants bénéficiant d'une préparation historique en amont de la visite des camps d'Auschwitz et Birkenau, et d'un accompagnement pédagogique tout au long du déplacement.

La demande présentée concerne le voyage d'une cinquantaine de jeunes issus de deux établissements confessionnels juifs Aquiba et Ort, mais également de dix jeunes du lycée le Corbusier, dans le cadre d'un projet visant à « mieux vivre ensemble, et mettre en lumière le respect, le droit à la différence et le devoir de mémoire ».

L'hébergement aura lieu en hôtels 3 et 4 étoiles et en pension complète, en raison, selon le porteur du projet, de l'aspect éprouvant des déplacements sur sites. Peut-être un hébergement moins luxueux peut-il être envisagé, ce qui permettrait de réduire les coûts.

Le Département aide également, de manière significative, des projets ayant pour but de sensibiliser les jeunes à l'histoire des Alsaciens pendant la seconde guerre mondiale. La collectivité prend ainsi en charge les déplacements et les entrées des classes de troisièmes au Mémorial d'Alsace-Moselle (90 718 € en 2012 pour 7 700 élèves ; 73 047 € en 2011 pour 6 562 élèves), et subventionne de manière régulière des voyages de jeunes Alsaciens à Tambov (2 500 € en 2012 pour 19 jeunes, aides également en 2010, 2008, 2006).

Pour ces raisons, la commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire a émis un avis favorable pour cette proposition et propose de n'aider le projet qu'à hauteur du quart de la somme demandée, soit 2 500 €.

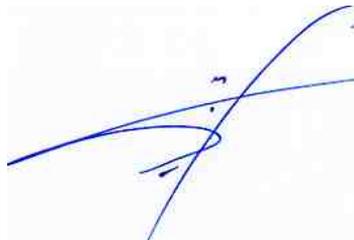
Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30499	65-6574-3110	33 600,00 €	33 600,00 €	2 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide au titre de l'aide aux actions mémorielles, d'attribuer une subvention de 2 500 euros au Fonds Social Juif Unifié, conformément au tableau annexé et selon les modalités fixées par le règlement financier départemental.

Strasbourg, le 25/03/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL